

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le 3 février à 19h le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Marcelle CHAPEAU, Maire.

Etaient présents : Mme SCOUARNEC - M. BACOU - M. RENAUD - Mme BUREL - M. CUCHOT - M. COCHARD - M. GRENIER - M. BRIDOUX - M. DECOURT - M. EON - Mme HARDY - Mme AUDRAIN - Mme GOURBIN - M. MANSOUR - M. BOCANDE - M. MANDIN - Mme MARCHAIS - M. COLAS - Mme CAILLAUD - Mme BIRONNEAU

Excusés : Suzanne DESFORGES donne pouvoir à Fabrice CUCHOT
Pascale JULIENNE donne pouvoir à Isabelle AUDRAIN
Claudine LAUNAY donne pouvoir à Chrystel HARDY
Lydia LEMASSON donne pouvoir à Elie MANSOUR
Eddy GUILLOTEAU donne pouvoir à Frédérique BIRONNEAU
Valérie LANDEAU donne pouvoir à Jean-Yves COLAS
Loïc QUEUDRUE donne pouvoir à Laurette CAILLAUD

Absente : Françoise BELIN

Egalement présent : Bastien LEZÉ (Directeur Général des Services)

Mmes Josette SCOUARNEC et Eliane BUREL sont nommées secrétaires de séance.

2017-02-04

Lotissement "Les Courées aux Pins" – dénomination de trois voies

Josette SCOUARNEC, Adjointe à l'Urbanisme, expose les faits.

Un permis de construire a été délivré le 29 juillet 2015 pour la création d'un lotissement de 15 lots (dont 6 logements locatifs sociaux) sur un terrain situé au lieu-dit "la Bourrelière" dénommé "Les Courées aux Pins".

Il convient désormais de dénommer les 3 voies créées pour la desserte de ce lotissement (cf. plan joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de DENOMMER les voies qui desservent le lotissement ci-dessus mentionné, comme suit :

- voie principale : "impasse des Courées aux Pins",
- impasse n°1 : "impasse des Mélèzes",
- impasse n°2 : "impasse des Epicéas".

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
Le 6 février 2017

Le Maire,
Marcelle CHAPEAU

Le Maire,



Marcelle CHAPEAU

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix-sept, le 3 février à 19h le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Marcelle CHAPEAU, Maire.

Etaient présents : Mme SCOUARNEC - M. BACOU - M. RENAUD - Mme BUREL - M. CUCHOT - M. COCHARD - M. GRENIER - M. BRIDOUX - M. DECOURT - M. EON - Mme HARDY - Mme AUDRAIN - Mme GOURBIN - M. MANSOUR - M. BOCANDE - M. MANDIN - Mme MARCHAIS - M. COLAS - Mme CAILLAUD - Mme BIRONNEAU

Excusés : Suzanne DESFORGES donne pouvoir à Fabrice CUCHOT
Pascale JULIENNE donne pouvoir à Isabelle AUDRAIN
Claudine LAUNAY donne pouvoir à Chrystel HARDY
Lydia LEMASSON donne pouvoir à Elie MANSOUR
Eddy GUILLOTEAU donne pouvoir à Frédérique BIRONNEAU
Valérie LANDEAU donne pouvoir à Jean-Yves COLAS
Loïc QUEUDRUE donne pouvoir à Laurette CAILLAUD

Absente : Françoise BELIN

Egalement présent : Bastien LEZÉ (Directeur Général des Services)

Mmes Josette SCOUARNEC et Eliane BUREL sont nommées secrétaires de séance.

2017-02-04

Lotissement "Les Courées aux Pins" – dénomination de trois voies

Josette SCOUARNEC, Adjointe à l'Urbanisme, expose les faits.

Un permis de construire a été délivré le 29 juillet 2015 pour la création d'un lotissement de 15 lots (dont 6 logements locatifs sociaux) sur un terrain situé au lieu-dit "la Bourrelière" dénommé "Les Courées aux Pins".

Il convient désormais de dénommer les 3 voies créées pour la desserte de ce lotissement (cf. plan joint à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de DENOMMER les voies qui desservent le lotissement ci-dessus mentionné, comme suit :

- voie principale : "impasse des Courées aux Pins",
- impasse n°1 : "impasse des Mélézes",
- impasse n°2 : "impasse des Epicéas".

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
Le 6 février 2017

Le Maire,
Marcelle CHAPEAU

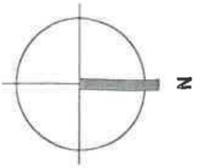


Le Maire,


Marcelle CHAPEAU

Proposition des S. Techniques - le 19/02/2017

	Périmètre de l'opération
	Lots libres
	Logements sociaux
	Emprises maximale dédiée aux stationnements privés voitures et deux roues et autres rangements type cellier ou cabane de jardin quand ceux-ci ne sont pas intégrés au volume de la maison.
	Principe d'accès
	Liaisons douces
	Principe de continuité piétonne
	Placette/vole piéton et auto
	Béton balayé
	Voie enrobé
	Voie enrobé clair granallier
	Mélange terre-pierre enherbé (Surface de roulement possible)
	Vivaces sur terre-pierre
	Espace paysagé planté
	Espace vert engazonné
	Secteur d'identité paysagère (contourne à l'orientation d'aménagement)
	Plantation d'arbres caducs et persistants sur domaine privé (17 arbres : voir PA08-4)
	Principe de murlet
	Aire de présentation des contenueurs individuels (emplacement figuratif)
	Coffrets et branchements (position donnée à titre indicatif)
	Altitudes courbes de niveau



	superficie (en m ²)	an %
TOTAL espaces privés	6 310	75%
TOTAL espaces communs	2 118	25%
Dont Espaces Verts	391	5%
TOTAL Périmètre	8 428	100%

LOTS LIBRES	Superficie (en m ²)
Lot 1	362
Lot 2	456
Lot 3	503
Lot 4	337
Lot 5	342
Lot 6	358
Lot 7	341
Lot 8	502
Lot 9	342
Lot 10	315
Lot 11	368
Lot 12	438
Lot 13	504
Lot 14	390
TOTAL 14 Lots	5 558
LOTS ABORDABLES	
lot A (6 logements)	752
TOTAL 1 lot	752
TOTAL (15 lots)	6 310

